



Demande visa conjoint français après un oqtf

Par **achref59**, le **14/04/2017 à 12:02**

Bonjour à tt le monde
Je suis tunisien. Je suis entrée la France en 2011 avec un visa touristique d un mois.. Après j'ai fais une demande d'asile en 2012
En 2014 Le tribunal à refusé ma demande alors
Juste après la préfecture ma envoyé oqtf (obligation de quitté le territoire français) J'ai pas fait un recours.. En 2106 j'ai connue Ma femme (mon halal) elle est française
On habite ensemble j'ai les preuve d un ans de vie commune (facture edf.. Eaux.. Assurance...ect ..) on va marier dans quelques jours...
Je préfère demandé un visa d au Consulat de Paris en Tunisie.
Est ce que le consul il peut refuser ma demande de visa car j'avais l oqtf en 2014 ?
Est ce qu il me refuser aussi ma demande ou me faire une enquête parce que j'ai resté 5 ans irrégulièrement en France et j'ai pas respecter la date de visa en 2011 ?
Et je peux avoir un problème avec la police au frontières Francais ?
J'attends votre réponse.